

**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2025 à 20h00**  
**Séance n° 7/2025**

- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**

- Remplacement des ordinateurs élèves  
*Délibération 7/2025-1 : acquisition ordinateurs élèves*
- Participation financière pour les invités au repas des aînés
- *Délibération 7/2025-2 : Participation financière pour les invités au repas des aînés*

Mis en ligne sur le site le :

**12 SEP. 2025**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 7/2025 – n° 1

## ACQUISITION ORDINATEURS ELEVES

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 5 septembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 1/09/2025

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, GALEWICZ Anne

**Excusés** : MARQUET François donne pouvoir à ARANEO Christine, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle, CORRE Laurent

**Secrétaire de Séance** : FRISOT Carole

Mme Déplace expose que 6 ordinateurs sont mis à disposition des élèves dans le cadre de l'apprentissage scolaire. Ils ont été achetés en 2012 et ne sont plus performants. Il convient donc d'acquérir de nouveaux équipements.

Mme Déplace donne lecture du devis réalisé par RBI pour 6 ordinateurs : 3968.72 € HT (517€ / ordi + extension de garantie de 5 ans 69€ + antivirus RBI + livraison installation 390 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la proposition de RBI pour le montant de 3968.72 € HT

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme  
A Saint Martin d'Estreaux, le 5 septembre 2025

Le secrétaire de séance  
C. FRISOT



Le Maire  
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20250905-7-2025-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2025

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 7/2025 – n° 2

## CCAS : REPAS OFFERT AUX AINÉS PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES INVITÉS

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 5 septembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 27/06/2025

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, GALEWICZ Anne

**Excusés** : MARQUET François donne pouvoir à ARANEO Christine, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle, CORRE Laurent

**Secrétaire de Séance** : FRISOT Carole

Mme Déplace rappelle que la commune convie, chaque année, les habitants âgés de plus de 70 ans dans l'année civile à participer à un repas qui leur est offert. Les personnes ont la possibilité d'inviter d'autres convives en participant financièrement.

Le montant de la participation est de 30 € par personne invitée.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la facturation de 30 € par repas pour chaque invité
- Autorise Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à cette facturation

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 5 septembre 2025

Le secrétaire de séance  
C. FRISOT



Le Maire  
C. ARANEO

  


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20250905-7-2025-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2025